



Envoyé en préfecture le 26/12/2017
Reçu en préfecture le 26/12/2017
Affiché le
ID : 056-200008696-20171226-DEL_201714-DE

Objet de la Délibération

**Comité de suivi
Désignation des représentants
du Conseil départemental**

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance Publique du 22 Décembre 2017

Suite à la convocation en date du 15 décembre 2017, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le Vendredi 22 Décembre 2017 à 16 heures 30, à l'Espace de Découverte du Cheval en Bretagne à HENNEBONT, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Présents :

Mme Gaël LE SAOUT, M. Alain LE QUELLEC, Mme Karine BELLEC, M. Jean-Rémy KERVARREC, Mme Marie-Annick LE BELLER, Mme Claudine CORPART, M. Joël IZAR (suppléant).

Absents excusés :

Mme Kaourintine HULAUD, Mme Marie-Annick MARTIN, Mme Gisèle GUILBART, Mme Armelle NICOLAS, M. François LE LOUER.

*A titre indicatif, était également présent le membre suppléant suivant :
M. Frédéric TOUSSAINT*

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

**SEANCE DU COMITE
DU 22 DECEMBRE 2017**

COMITE DE SUIVI - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Au cours de sa séance du 27 mai 2014, le Comité syndical a procédé à la désignation de ses représentants au sein du Comité de suivi.

Ce comité a notamment pour fonction l'optimisation des relations entre les utilisateurs du site, l'ajustement éventuel des clauses financières décrites dans le protocole d'accord pluriannuel conclu avec l'IFCE, la validation des évolutions d'organisation ou de répartition des charges, l'examen des modalités de la communication du syndicat mixte...

Compte tenu de la désignation d'un nouveau représentant du Conseil Départemental au sein du Syndicat Mixte du Haras, il y a lieu de procéder à la désignation des nouveaux représentants du Conseil Départemental au sein de ce comité, soit un titulaire et un suppléant.

Sont proposés :

- Mme Karine BELLEC, en tant que membre titulaire,
- et
- M. Jean-Rémy KERVARREC, en tant que membre suppléant.

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu les statuts du syndicat mixte du haras national d'Hennebont,

Article unique : **PROPOSE** de désigner pour siéger au sein du Comité de suivi Mme Karine BELLEC en tant que membre titulaire et M. Jean-Rémy KERVARREC en tant que membre suppléant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



André HARTEREAU